

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 09
- Présents : 07
- Votants : 09
- Absents : 02
- Exclus : 00

Date de convocation**02/05/2023****Date d'affichage****17/05/2023****Objet**

Programme National
Pont

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZERROY

Séance du 9 mai 2023 à 20h05

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Georges BALANCHE.

Absents Excusés : Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à François MIVELLE), Audrey MENIN (pouvoir transmis à Emilie COULON).

Absents : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Initié par le plan de relance en décembre 2020, le Programme National Ponts vise à accompagner les collectivités sur le chemin de la meilleure connaissance et du meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Il s'inscrit en réponse au rapport d'information sur la situation des ponts en France rendu en juin 2019 par la commission d'enquête du Sénat. Les conclusions du rapport alertent sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien, et met l'accent sur la méconnaissance des ponts des communes et de leurs groupements.

Dès janvier 2021, un programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages (Programme national Ponts 1) est proposé à près de 28 000 communes répondant à des critères d'éligibilité spécifiques,

12 000 ont répondu favorablement et sont bénéficiaires entre 2021 et 2023.

En avril 2023, le gouvernement, étend le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). Les 4 000 premières communes candidates pourront en bénéficier.

Concrètement, le recensement et l'évaluation des ouvrages communaux pourra être réalisé entre l'automne 2023 et 2025 par des professionnels de bureaux d'études privés sous le pilotage du Cerema, établissement public de l'Etat disposant d'une expertise historique et reconnue en voirie et en ouvrages d'art.

A l'issue de la démarche, elles recevront un carnet de santé pour chacun des ouvrages concernés. Il comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et précisera le calendrier de surveillance et d'entretien qui leur permettra de répondre à leurs obligations au titre de la police de la circulation et de la gestion du patrimoine.

La commune de Nozeroy est éligible à ce programme financé par l'Etat. Les ouvrages concernés par le programme de recensement et d'évaluation sont les ponts et les murs aval de soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public de la commune :

- OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT PRÉSENTANT UNE OUVERTURE SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 2 MÈTRES

- MUR DE SOUTÈNEMENT AVAL (PORTANT UNE VOIRIE COMMUNALE) AVEC UNE HAUTEUR VISIBLE SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 2 MÈTRES AU POINT LE PLUS HAUT.

Monsieur le Maire propose de porter la commune de Nozeroy candidate et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter candidate au programme national Pont

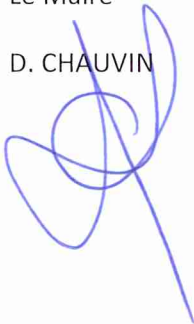
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, 9 mai 2023

Le Maire

D. CHAUVIN



Le Secrétaire de séance,

S. BOURGEOIS

